

BAREME DES HONORAIRES IMMOBILIER D'HABITATION AU 01/04/2017

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

Prix de vente	Pourcentage d'honoraires TTC	Forfait minimum TTC
De 0 à 101.000 €	10 %	Forfait minimum de 5.000 €
De 101.001 à 201.000€	7 %	Forfait minimum de 10.000 €
De 201.001 à 400.000 €	6 %	Forfait minimum de 14.000 €
De 401.001 à 600.000 €	5 %	Forfait minimum de 24.000 €
Au dessus de 601.001 €	4 %	Forfait minimum de 30.000 €

Sauf convention contraire expresse entre les parties (indiquée au mandat de vente) les honoraires sont à la charge de vendeur (Mandant).

EXPERTISE 1500 € AVIS DE VALEUR 300 €

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE TTC

8% TTC DU LOYER HORS CHARGES

HONORAIRES DE LOCATION TTC

11 % DU LOYER ANNUEL + T.V.A 20 %

Honoraires partagés entre le propriétaire et le locataire concernant : la visite, la constitution du dossier locataire, la rédaction du bail et l'établissement de l'état des lieux.

PART LOCATAIRE : 5.5 % TTC PART PROPRIETAIRE : 5.5 % TTC

+ 1 % TTC sur le montant des honoraires propriétaires pour entremise et négociation